

**Sort et destinée des déportés algériens
en Nouvelle Calédonie**

Pr.Djilali Sari

Département d'Histoire – Université d'Alger-

Résumé

C'est à plus de 22 000 km de leur patrie, au bagne des plus déshumanisants de la Nouvelle Calédonie, que les insurgés de 1871 parmi les condamnés à la déportation et à leur tête le frère de Mohamed Mokrani, Boumerzsag, ont été déportés enfermés dans des cages de fer durant tout le long transfert en mer et ont été soumis sans relâche aux travaux forcés durant de longues années. Or les survivants, en nombre fort réduit, sont parvenus peu à peu, lentement et patiemment, à se reconstituer, à transmettre un poignant message à la postérité, - un poème récit – témoignage. Bien plus en formant présentement une communauté de 15 000 habitants dans la lointaine île de l'Océan pacifique austral.

Sort et destinée des deportés algériens en nouvelle Calédonie

Mélica Ounnoughi, l'auteure d'une excellente étude : *Algériens et Maghrébins en nouvelle Calédonie* (2008), s'est étendue longuement et de bonnes grâces sur les conditions de ses recherches menées aussi bien sur le terrain en Nouvelle Calédonie, l'ancien bagne où ont été transportés nos ancêtres et les siens, - les insurgés de 1871-, qu'en Algérie pour retrouver le fil conducteur matérialisant toujours leur présence à plus de 22 000 km de leur patrie, soit aussi bien la culture du palmier dattier bien inscrite dans les paysages que la présence d'une « diaspora » forte présentement de **15 000 habitants** (1).

Si une bonne partie de ses travaux porte sur l'histoire de l'héritage phoenicicole perceptible dans les vallées de Boghen et Nessasiou, vallées mises en valeurs par les survivants du bagne et leurs ascendants, c'est plutôt la deuxième partie qui nous concerne le plus et de très près. En effet, au terme des deux dernières décennies du XIXe siècle consécutives à des travaux forcés si difficiles à imaginer et à reconstituer dans leur véritable entreprise de **déshumanisation**, comment les quelques survivants sont – ils parvenus tour à tour à se « régénérer », à s'y remettre, à fonder des familles, bel et bien tout une communauté demeurée attaché à ces racines, de surcroît en l'absence de femmes d'origine algérienne ... D'autant que les conditions minimales n'étaient pas réunies comme le souligne bien Mélica Ounnoughi en différenciant la transportation algérienne en Nouvelle Calédonie de celle de la Guyane :

« Curieusement, malgré l'absence de femmes algériennes, les Algériens en Nouvelle Calédonie ont joué un rôle de trait d'union et d'implantation spirituelle et culturelle durables auprès des autres « communautés » (p 161).

- Ali Ben...poète - forçat, chantre de la justice et de la tolérance

Assurément, une première réponse est à rechercher dans le vécu de l'un de ces forçats, son vécu- témoignage incontournable :

un poème poignant de 36 vers intitulé par celui qui a pu le recueillir en 1895 par Sonneck (1902) à la suite de la libération du versificateur, Ali Ben... Par humilité, le poète - forçat n'a pas osé décliner son identité en s'expliquant peu à peu notamment au vu du vers 29 : « *l'auteur de ces vers est résigné ; il est condamné pour toute la vie* » pour enfin annoncer au vers 32 : « *Le poète qui l'a composé est un taleb qui a étudié le (Saint) Livre des versets.* »

Or plus que la valeur du message qu'il a tenu à délivrer à la postérité, les élogieux témoignages transmis par certains des insurgés de la Commune de Paris en 1871, les communards, focalisent l'attention sur les attitudes et comportements de nos ancêtre déportés dans ce lointain et inhumain bagne , d'autant qu'il est question d'écrit émanant d' homme de lettres célèbres. Tel est le constat dressé par Messenger, le communard qualifié par G. Maillé (1994 : 164) de « *maître prestigieux* » :

« *Nous avons ici une quarantaine d' Arabes, d' Arabes dans leurs costumes nationaux. Je t'assure qu'il y a là de bien beaux hommes et que nous paraissions peu de chose auprès d'eux.* »

Tel est aussi l'avis de Huglan qui a été fortement impressionné par « *l'éclatante photographie qui les représente dignes et fiers, souriant sur les collines herbeuses de la 5^e commune.* » (circonscription de l'Ile des Pins). Quant à l'héroïne de l'insurrection de la commune de Paris, Louise Michèle, elle a beaucoup admiré les Algériens en les qualifiant de « *bons, simples et d' une grande justice* ».

S'agissant du fait suivant, il souligne bien l'attachement indéfectible des déportés à leur culture, beaucoup plus qu'aux us et coutumes

La plainte du forçat

Colombe de nos *qsar*, je suis condamné à tort ; cet arrêt effroyable m'accable de dures épreuves.

Colombe de nos *qsar*, le monde subit maintenant une révolution ; ce siècle est égaré et ses agissements sont funestes. Pourquoi, ô puissants, le prisonnier est-il malmené chez-vous ? Toujours au labeur, il meurt et son sang n'est pas racheté. La justice n'est plus et le ministre , je pense, est inconscient : il n'a pas vu l' injustice commise à mon égard.

Il n'a pas vu l' injustice et cependant, je suis repu d' humiliation : on m'a mis au pieds des chaînes de fer.(Autrefois) les chefs étaient l'appui de l' opprimé : ils accordaient chaque année des grâces et n'étaient pas impitoyables aux fautes commises . Dieu sait que beaucoup de ses créatures ont été condamnés injustement : les juges prononcent et ce sont les faux témoins qui sont causes de mon malheur.

Dieu sait que tous, chrétiens et musulmans, travaillent tout le long du jour ; les montagnes ont été aplanies. Pourquoi, ô juges, condamnez- vous à perpétué ? C'est un pêché ; ce n'est pas dans la loi. Je suis anéanti ; mon cœur est lacéré bien qu'aucun couteau ne l'est touché. Je construis (des projets que) je détruis (l'instant d'après) et la destinée me pousse. Je passe la nuit dans l'insomnie, versant des torrents de larmes; mon cœur en révolte m'abandonne puis reviens à moi !

5- Nous sommes condamnés, morts quoique vivants ; (vêtus de) couleurs hideuses,(nous avons) la barbe rasée. Le prisonnier a les cheveux blancs et cependant le gardien le maltraite : du travail et des coups ; enchaîné le soir, sa nuit s'écoule dans les fers. Il travaille nu, endurant la faim et la misère. On nous a emmené en Nouvelle (Calédonie) sans loi ni sans raison. Tel (qui était regardé comme un) vaillant (est ici) ravalé et il ne lui reste aucune considération. La Nouvelle (Calédonie) est pénible : elle blanchit la tête des chrétiens et des Arabes. Les surveillants frappent et disent :

la loi, la voilà ! La loi est dure. Moi j'implore mes seigneurs et je Te demande, ô Toi qui nous observes, d'exaucer mon désir !

6- Hélas ! nous étions en Afrique, notre pays ; nous faisons comme les autres nous nous parions de) vêtements beaux et qui plaisaient. Nous sommes maintenant accoutumés à notre sort : nous avons vu le Camp Brun et (connu) la faim. (Le forçat a pour) vêtement (de la toile à) sacs ; quiconque le voit s' enfuit effrayé. Jeunes et vieux, aucun n'est rassuré. La faim et la nudité ont eu raison de moi. Tous les jours je demande, je le demande à Celui dont le pouvoir est grand de me tirer de ce péril ; il ne reste plus de patience à mon cœur. Le chagrin de l'exilé est pénible (à supporter). O Dieu, arrache-nous à cette sentence inique qu'ont prononcé contre nous les juges de France. Que nous sommes loin des hommes qui combattaient dans l'arène et qui faisaient la guerre ! Ah ! Si l'Empereur régnait, on ne condamnerait pas injustement ; il ferait grâce au prisonnier et ne laisserait pas les tourments. L'iniquité grandit ; tous s'en entretiennent. La nudité, la faim, le (dur) labeur sont trop lourds pour nous !

7 – Je suis épouvanté par ce régime cruel ; je veux écrire une lettre aux autorités.

8 – J'écrirai un journal ; j' y mettrai ce qui se passe et le lecteur intelligent verra ce récit ! Le prisonnier, dites-le, est à bout ; il pleure de la séparation de ses enfants ; puis la mort vient qui le frappe, ce sont là les arrêts du destin. Le prisonnier est anéanti ; il est sans force et n'échappe pas à la maladie ; tous les jours il travaille à grand peine. Le prisonnier est peu de chose. ; c' est un être méprisé mis dans les mains des chefs et cependant son cœur humilié convoite encore les joies du monde !

Si les gens de son pays, hommes et femmes, (te) questionnent, (réponds leur) : la Nouvelle(Calédonie) (est habitée par des) Canaques nus. Ce peuple (qui va) nu est méchant et n'offre aucune sécurité ; il marche sans souliers et n'a ni vêtement ni coiffure.

L'auteur de ses vers est résigné ; il est condamné pour toute la vie. Il a bien des soucis et il a composé ce récit. Ce discours est

Sort et destinée des deportés algériens en nouvelle Calédonie

beau, gracieux, joli et doit plaire. Le poète qui l'a composé est un taleb qui a étudié le (Saint) livre des versets.

Dieu est témoin qu'il n'y a (ici rien) en moins ni (rien) en plus : comme je l'ai vu je répète ce qui (m) 'est arrivé en ce monde.

Nous sommes répartis enchaînés dans des salles et dans des cachots ; celui-ci vit ; celui-là meurt : ce sont les arrêts (de la Providence). Dieu sait qu'à tort ou à raison condamnés, ils ont laissé leurs femmes et leurs enfants en pleurs.

A. B. *in* Sonnech (1902) : *Chants arabes du Maghreb*, Paris, t I, p 132-134.

« Le 17 septembre 1875, un arabe (Bou Galouze) est mort, il a été enterré le 18 au matin derrière le camp. Toute la nuit, les Arabes ont veillé auprès de lui en chantant sans discontinuité (en guise d'arme, on lui a placé sous le ventre une hache. » F C Cron (1989 :148).

Très riches d'enseignements, ces témoignages dûment relevés et consignés par leurs compagnons de destins révèlent au grand jour non seulement le vécu de chacun des forçats mais aussi et davantage celui d'une communauté parfaitement identifiée, de surcroît demeurée très attachée à sa foi, sa raison d'être quelles qu'en soient les conditions et circonstances.

- La richesse inépuisable des insurgés transplantés dans le bagne déshumanisant de la Nouvelle Calédonie

Outre ces témoignages de grande valeur, il a lieu de se référer à l'inventaire relatif aux objets trouvés en possession notamment des chefs de l'insurrection dont Aziz le fils du Cheikh El Haddad de la Ramanya, suivant l'inventaire reproduit par Germaine Maillé (1995 : 294) à partir des procès verbaux archivés

- un paquet de manuscrits arabes, no 1
- quatre feuilles manuscrites arabes, no 2
- huit feuilles manuscrites arabes, no 3

- un cahier arabe avec neuf manuscrits détaillés, no 4
- un cahier contenant de nombreuses feuilles d'affaires, no 5
- une enveloppe contenant 5 lettres en français et deux feuilles en arabe et 4 reçus, no
- deux lettres non ouvertes, no 7
- un carnet et ..., no 8
- quinze livres ou cahiers arabes, no 9
- un porte-monnaie contenant une feuille arabe, no 10

Par ailleurs, à l'exception de deux personnes n'ayant rien déclaré, tous ont « *quelque chose, si peu que ce soit, et ce petit rien n'est parfois que le débris d'un objet, précieusement conservé.* »

Ainsi à la fois profondément intériorisés et parfaitement matérialisés et assimilés par ces symboles de **savoir**, les anciens insurgés et leurs ascendants ont résisté vaille que vaille à toutes les tentatives d'aliénation et de dépersonnalisation comme l'a bien étayé l'étude.

Bel et bien cette rétrospection est à mettre en parallèle avec celle de notre pays de 1954 à 1962, au monde concentrationnaire au vu de deux témoignages l'un se rapportant au couloir de la mort au sein du fort Monluc à Lyon, et l'autre au camp de concentration de Bossuet dans le Sud Oranais.

S'agissant du premier, les condamnés à mort tout en attendant chaque jour leur exécution, ils ont continué assidûment à **s'instruire** : « *jusqu'à la veille du cessez-le feu, les condamnés à mort affirmeront que leur morale de fer « reste toujours la même » et réclameront surtout « l'organe officiel de la révolution -El Moudjahid- et des livres de grammaire afin de poursuivre leur instruction* ». Et pourtant aucun de ceux qui écrivent ces lignes n'ignore qu'un prochain matin l'affreuse machine le happe. » In A. Haroun (2006).

Récemment, nous avons rencontré l'un d'eux qui était inscrit par correspondance à l'Ecole Pigier. Dès qu'il a appris les conditions de détention, le maître l'ayant suivi a pris en charge les frais d'inscription.

Sort et destinée des deportés algériens en nouvelle Calédonie

Pour ce qui est du camp de Bossuet, un concentré de tous les autres camps, l'ophtalmologue Messaoud Djennas (2006 : 288) précise : « *il y avait des représentants de toutes les catégories sociales : enseignants, oulémas, médecins, avocats, , politiques,, fonctionnaires et paysans, syndicalistes. C'est à l'intelligentsia en cage qu'incomba le soin de veiller à la formation de base des frères moins chanceux. Le temps libre que nous laisse l'administration carcérale était consacré à l'organisation de cours de toutes sortes et de différents niveaux, cours d'arabe par le Pr Lalaoui Mohammed Tayeb, de droit par Maître Bentounmi, de médecine par le Dr Bouayed, d'anglais, d'histoire, etc.* » De citer une longue liste de figures du barreau, du syndicalisme, de nombreux médecins, d'enseignants...

En définitive, c'est avant tout grâce **aux forces morales et à la recherche du savoir** que les déportés en Nouvelle Calédonie ont résisté et survécu. Il en va de même de l'Algérie qui n'a pu briser les chaînes de la tyrannie et des oppressions multiformes que grâce à ces forces morales et au savoir. Plus que jamais, **l'Algérie de demain**, celle de l'après - pétrole et de désertification aggravante conjuguée à l'accélération de l'érosion, survivra - t- elle sans la valorisation rationnelle de ses ressources humaines, source inépuisable de richesse et de créativité? Sans l'optimisation inlassablement du travail comme valeur centrale et de saine ascension sociale ? Sans refonte profonde du système éducatif axé non sur la massification aux dépens de la qualité mais en adéquation avec une mondialisation désormais fondée sur l'économie du savoir ?

Note

(1) En fait, le titre ne doit pas prêter à équivoque, de maghrébins il n'est question que de quelques individus originaires du Sud tunisien tandis que les membres des Ouled Sidi Cheikh qualifiés de marocains ne l'ont été qu'à la suite du traité de Lalla Maghnia de 1845 ayant divisé la confédération en Chéraga et Ghraba, ceux-ci inclus dans le royaume alouite.

ملحمة الشاعر علي بن ،،،

يا حمام القصور راني مياصي بالزور	من الحكم المذعور الا محان جات قويا
ياحمام القصور الساعة الفلك يدور	ذا الجيل مغرور و افاعله دونيا
و علاش يا الحكام المحبوس عندكم ينضام	الابد خدام يموت بلاديا
و الحق بطل و المنست ظنيت يغفل	ما شاف شي الباطل الي راه صاير بيا
ما شاف الباطل و انا شبعت من الذل	داروا لي سلاسل من حديد في رجليا
كانوا الحكام هما عز لي ينضام	يقرصوا كل عام ما حافوا شي بالسيا
ربي عالم حلق كثير باصفي الظلم	و الحكام تحكم و شهود الزور هما الي بيا
ربي عالم كالروم كالمسلم	كلها اتظل تخدم الجبال و لات وطيا
وعلاش ياالحكام تباصوا طول ادوام	هذا شي حرام ما هو شي في الشرعا
راني معدم قلبي بلا مواس اتقسم	نبي و نهدم و الوعد سايق بيا
نبات سهران نبكي الدمع ويدان	و القلب فتان يغدا و يرجع ليا
رانا مباصيين موتي واحنا خيين	الالوان شيينيين و محسنين الخيا
المحبوس شايب و القرديان فيه يعذب	الخدمه و الضرب و بيات في الحديد عشيا
المحبوس حيران يبكي الدمع ويدان	يخدم عريان السر و المزيريا
جابونا لفنيل بغير عق و لا تاويل	و البطل ذليل ما بقات فيه عنيا
نفيل صعب شيب النصرارى و العرب	و الضرفيصلت تضرب و يقولوا لا لو هذي هيا
لالوا صعب وانا في سيادي نطلب	طلبتك يا الراقب لنا توفي المنيا

Sort et destinée des deportes algériens en nouvelle Calédonie

حسراه كنا في الفريك وطننا
مضاربين بالقدرة حتى شفنا كنبور و الشر
كالشباب كالشيباني ما كان من هو هاني
نطلب عالي القدر يفكنا ذي الخطره
ياله تنجينا من الحكم جاروا علينا
حسراهة لكن لنبرور ما بياصي شي في الزور
الظلم اكثر و الناس كامل تهد
راني راهب من هذا الحكم الصعب
نكتب جرنان فيه نعمل ما كان
المحبوس ولجلاد بيكي من فراق الاولاد
المحبوس قليل في يد الحكم ذليل
اذا كان اتسال ناسه النساء و الرجال
ذا الجنس عريان قبيح ما فيه امان
مولى الكلام صابر و مباصي طول العمر
ذا الكلام طيب ظريف زين يعجب
ربي شاهد لا ناقص لا زايد
امقسمين صلوات في الحديد و الكاشوات
ربي شاهد لا ناقص لا زايد
امقسمين صلوات في الحديد و الكاشوات
ربي عالم كالمظلوم كالظالم

نديروا كالباقين لباس زين و يعجب
لباسه شكاير الي يشوفه يروح راهب
الشر و العريا ملكوني اظل نطلب
للقلب ضبوره وحش الغريب صعب
حكام فرنصه بعدنا اهل الميدان و الحرب
يقرصا الميسور ما يخليه شي يتعذب
العريا و الشر و الخدمه علينا صعب
انا بغيت نكتب للحكام بريا
الي فطان يشوف هذه القصايا
و الموت داركته القدار هاذه هيا
و يظل يخدم بمحن قويا
بفيل في القوال كناك غير عريا
و القلب ذليل ما زال طامع في الدني
شاف الهم ياسر و قال هذه القصيا
يمشي حفيان لا لباس لا شاشيا
كما شفت انا نعاود ما طرى في الدنيا
مولا هطالب قاري كتاب الايا
خلوا حراير واو لادهم بكايا
ذا حي ذا مات الاحكام هذي هيا
خلوا حرايم اولادهم بكايا

Notes

Le verbe باصي basa est la transcription du français passer (en jugement) et par conséquent : être condamné.

. Ce morceau doit à son origine de renfermer beaucoup de mots français plus ou moins altérés par une audition , une prononciation et une transcription

défectueuses.. Ce sont : v 4 تلمنست: le ministre, v 6 : un verbe formé

du français glacier ; v 13 : القرديان le gardien, v 10, 16 30 نفيل La

Nouvelle Calédonie ; v 13 القرديان : le gardien v 16 : الصرقيصات les

surveillants, v 16 et 18 لافريك : l'Afrique v 19 kanbrou (Camp Brun), v 12

: La France, v 23 لنبرور l'Empereur ; يقرصا gracié, v 26 جرنان journal,

v 30

كناك Canaques, , v 35 صلات salles ; ككاشواتcachots

c. المزريا la misère

d. كنا كالباقين pour obtenir la consonne avec

e. شكاير pour obtenir la consonne avec القدر , الشر chercher

Références bibliographiques

Cron F. C. (1989) : *Le temps retrouvé*, Paris.

Djennas M. (2006) , *Vivre c'est croire*, mémoires 1925-1991, Alger, éd. Casbah, 553p

Haroun A. (1986), *La 7^e wilaya*, Alger, éd. Casbah

Maillé G (199) , *Déportation en Nouvelle Calédonie des communards et des révoltés de la Grande Kabylie (1872-1876)*, Paris, L'Harmattan,423p.

Michel L (2002), *Mémoires*, Paris, La Découverte, 335p.

Ouennoughi M. (2008), *Algériens et Maghrébins en Nouvelles Calédonie*, Alger, éd. Kasba, 405 p.

Sari Dj (1997) , *Les déportés algériens en Nouvelle Calédonie*, Alger, *Al Watan*, 18 octobre

Sari Dj. (2003) , *A la recherche de notre histoire*, Alger, Casbah.205 p.

Sonneck (1902) *Chants arabes du Maghreb*, Paris, t I p. 132.

Thomas E (1990) , *La commune de Paris, Encyclopédie Universalis*, t. 3, pp .190-194.